

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du lundi 08 juin 2020**



Présents : Valérie BENOIT, Olivier BERNARD,  
Adeline BERNIER, Gilles BUFFET, Myriam CHABRAT,  
Karine CHAULET, Chloé DOREY, Isabelle GAGO,  
Claude GUICHET, Yannick IVAIN DEBOUCHAUD,  
Cédric LEVE, Franck MICHEA, Florence MIELLE,  
Sylvain MONNIAUD, Philippe RABAUX.

Absents :

Secrétaire : Karine CHAULET

Pour cause de pandémie, cette séance du Conseil Municipal a lieu à huis clos et pour permettre de respecter les distances de sécurité, elle se déroule à la salle du Vernois.

La séance est ouverte à 19 heures 15 minutes.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2020.

## **Indemnités du Maire et des Adjointes**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer au Maire et aux Adjointes les indemnités prévues par la loi aux communes entre 500 et 999 habitants, soit 40.3% de l'indice 1027 de la Fonction Publique Territoriale pour le Maire et 10.7% du même indice pour les Adjointes.

## **Délégation au Maire**

Afin de simplifier l'administration communale, le conseil décide de déléguer au Maire plusieurs de ses compétences :

- Prendre des avenants aux marchés publics lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Décider de la location des bassins,
- Accepter les indemnités de sinistres,
- Créer des régies comptables,
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions au cimetière,
- Accepter les dons et legs,
- Décider de la création de classes dans les écoles,
- Fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanismes,
- Autoriser le renouvellement de l'adhésion de la commune aux associations dont elle est membre,
- Décider de la vente de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

## **Commissions communales et délégués et membres des organismes dont la commune est membre.**

Le Conseil Municipal décide des commissions, de ses membres et de ses délégués suivant les tableaux ci-joints :

Finances	Travaux et entretien	Scolaire et Péri-scolaire	Vie Associative	Information et communication	Bois et sablières	Urbanisme et Aménagement
GUICHET	MONNIAUD	GAGO	GAGO	BERNIER	BERNARD	BERNIER
RABAUX	MICHEA	MIELLE	MIELLE	BENOIT	RABAUX	IVAIN DEBOUCHAUD
GAGO	BENOIT	BENOIT	IVAIN DEBOUCHAUD	RABAUX	LEVE	RABAUX
MONNIAUD	IVAIN DEBOUCHAUD	CHAULET	BENOIT	MIELLE	MONNIAUD	CHABRAT
MIELLE	BERNARD	CHABRAT	BERNARD	CHAULET	BUFFET	BENOIT
BERNIER	LEVE	DOREY	MICHEA	DOREY	<i>EXTERNES</i>	DOREY
BUFFET	RABAUX	LEVE	BUFFET	CHABRAT	<i>PATEY JL</i>	CHAULET
			DOREY		<i>GRAPIN B.</i>	MICHEA
			CHAULET		<i>MIELLE P.</i>	
					<i>BERNARD P.</i>	
					<i>MARTIN M.</i>	
					<i>JACOTOT D.</i>	

SICECO	SMICTOM	SITNA	SINOTI'VEAU	SISAR
BERNIER	CHABRAT	RABAUX	BERNARD	GUICHET
IVAIN DEBOUCHAUD	MIELLE	LEVE	BUFFET	DOREY
CHAULET	MICHEA	BERNIER	MONNIAUD	BENOIT
			MICHEA	

CORRESPONDANT DÉFENSE	CNAS – Représentant du personnel
GUICHET	GAGO

## CCAS

Il est proposé de fixer à 4 le nombre d'administrateurs, en plus du Maire membre de droit, soit 4 membres élus au sein du Conseil Municipal, soit :

- Mme GAGO Isabelle
- Mme CHABRAT Myriam
- Mme Karine CHAULET
- Mme Chloé DOREY

et 4 membres désignés par le Maire par arrêté municipal.

## Commission des impôts directs

La commune doit fournir 24 noms de propriétaires afin que la direction des finances publiques puisse désigner dans cette liste les 6 titulaires et 6 remplaçants qui constitueront la commission communale des impôts directs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de dresser une liste de 24 noms, pour que cette nomination puisse avoir lieu.

### **Autorisation de signature au Maire pour les actes notariés**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne délégation de signature au Maire pour signer, au nom de la commune, tous les actes notariés.

### **Mise en place d'un encadrement pour les enfants non accueillis à l'école**

Une convention 2S2C relative à la continuité scolaire et à la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire a été signée entre la commune et la directrice académique des services de l'éducation nationale de la Côte d'Or.

Du personnel sera recruté.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **CCAS**

Le Centre Communal d'Action Sociale doit renouveler ses membres extérieurs au Conseil Municipal. Trois postes sont à pourvoir :

- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- Un représentant des personnes handicapées,
- Un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de la réinsertion
- Un représentant des associations familiales

Les personnes intéressées doivent déposer leur candidature en mairie **avant le 29 juin 2020**

### **Masques**

La distribution de masques s'est bien déroulé 2/3 des masques ont été distribués durant la matinée du samedi 03 juin 2020.

La séance se termine à 21 h 20.